Inscription en ligne Côte d’Ivoire / Abidjan 2017

Les 84 États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie sont invités à participer aux VIIIes Jeux de la Francophonie qui se dérouleront en Côte d’Ivoire, à Abidjan, du 21 au 30 juillet 2017.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie lance à partir du 15 février 2015 les invitations aux 84 États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie à participer à la prochaine édition des Jeux.

Comme pour la précédente édition, pour cette édition les inscriptions aux Jeux de la Francophonie se font en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie, dans cette rubrique. Le guide des inscriptions adressé aux États et gouvernements invités pour accompagner les responsables de dossier dans leurs démarches est téléchargeable ici [1] ainsi que la Règlementation des disciplines des VIIIe Jeux également téléchargeable ici [2]. (*dernières modifications : Page 16, les règles spécifiques à l’épreuve de hip-hop (danse), Page 46, les minimas de l’épreuve 1 500 m, Page 57, modifications réglementation lutte africaine).*

Les différentes étapes pour s’inscrire

Les inscriptions en ligne sont ouvertes aux 84 Etats et gouvernements membres et observateurs de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et se dérouleront en six grandes étapes. Seuls les États et gouvernements par l’intermédiaire de leur responsable de dossier peuvent inscrire les futurs participants aux Jeux de la Francophonie sous réserve que ces derniers répondent aux critères de présélection pour le volet culturel ou de qualification pour le volet sportif.

Concrètement comment cela va se passer ?

Étape 1 : Engagement de principe des États et gouvernements et désignation des responsables de dossier et des chargés nationaux. Les formulaires doivent être transmis par les représentants des Etats et gouvernements par courriel ou par télécopie au CIJF.

Étape 2 : Les pré-inscriptions aux disciplines

Sur le site des Jeux de la Francophonie où un formulaire sera à leur disposition, les Responsables de dossier devront indiquer dans quelles disciplines leur État ou gouvernement souhaite participer.

Étape 3 : Présélections et sélections aux concours culturels et de création et qualifications et sélections aux compétitions sportives

Chaque responsable de dossier devra indiquer dans le formulaire internet les concurrents présélectionnés dans chacune des disciplines culturelles ou de création dans lesquelles son État ou gouvernement est inscrit. Le CIJF dépêchera auprès de chaque État ou gouvernement des jurys chargés de pré-classer les présélections des États ou gouvernements. Le CIJF propose la liste des États et gouvernements qualifiés dans chaque discipline sportive (à l’exception de l’athlétisme).

Étape 4 : Sélections aux concours culturels et concours de création et qualifications aux compétitions sportives

Pour le volet culturel et de création, à l’issue de la tournée du jury, la Direction du CIJF en concertation avec la DDDC, la DFN, l’IFDD et en présence du CNJF déterminera les artistes sélectionnés aux VIIIes Jeux . Les qualifications aux compétitions sportives se feront en fonction des disciplines et des règlements édités en concertation avec les fédérations internationales.

Étape 5 : Les inscriptions nominatives et définitives des athlètes, artistes et créateurs

Les responsables de dossier veille à compléter le formulaire d'inscription nominative et définitive de la délégation (artistes, créateurs, athlètes, accompagnateurs, officiels, etc) ainsi que le formulaire relatif au versement des cotisations proportionnelles.

Étape 6 : Validation définitive de la participation des délégations aux VIIIes Jeux de la Francophonie (suivie des accréditations et de l'obtention des visas)

La Direction du CIJF, au regard des éléments transmis et du versement effectif des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles, valide ou non définitivement la participation des délégations aux VIIIes Jeux de la Francophonie Cote d'Ivoire/Abidjan 2017.

Documents à télécharger :

- Guide des inscriptions des VIIIes Jeux de la Francophonie [3]
- Règlementation des VIIIes Jeux de la Francophonie [4](dernière version)
    - *dernières modifications*
      - Page 16, les règles spécifiques à l'épreuve de hip-hop (danse)
      - Page 46, les minimas de l'épreuve 1 500 m
      - Page 57, modifications réglementation lutte africaine
    - Document rectificatif Lutte africaine féminine [5]
- Guide des inscriptions des VIIIes Jeux de la Francophonie (version anglaise) [6]
- Règlementation des VIIIes Jeux de la Francophonie (version anglaise) [7]

Formulaires nécessaires pour l'accomplissement de la première étape du processus d'inscription (à renvoyer dûment complétés et signés par courriel à gro.einohpocnarf]ta[fjic [8]) :

- Formulaire d'engagement de principe [9], **Étape 1.1** ; **Clôture le 15 avril 2015**
- Formulaire de désignation du Responsable de dossier national [10], **Étape 1.1** ; **Clôture le 30 avril 2015**
- Formulaire de désignation des chargés nationaux [11], **Étape 1.2** ; **Clôture le 30 avril 2015**

Archives VIIes Jeux de la Francophonie France/Nice 2013

- Guide des inscriptions [12]
- Règlementation des disciplines [13]
- Affiche officielle des Jeux (format A4) [14]
- Affiche officielle des Jeux (format A3) [15]

Documents rectificatifs

- Epreuve de Marche en Athlétisme [16]
- Cyclisme sur route [17]
- Tournoi de football [18]
- Lutte africaine [19]

URL source:https://jeuxarchives.francophonie.org/inscription-en-ligne-cote-divoire-abidjan-2017